

Entretien : Eléments de bilan de l'appui au changement de base des comptes nationaux tunisiens

P. Muller*

Pierre Muller est inspecteur général honoraire de l'Insee. Il a participé activement au Jumelage européen entre l'Institut national de la statistique (INS) tunisien et l'Insee, qui visait une modernisation de l'appareil statistique tunisien, et avait la charge du volet relatif à la comptabilité nationale. Pierre Muller a également été rédacteur en chef du numéro spécial 113 de la revue Statéco, diffusé en 2019, qui rendait compte des travaux réalisés dans le cadre de ce jumelage : il y avait notamment co-écrit, avec Mohamed Frigui, alors directeur central de la comptabilité nationale à Statistiques Tunisie, un article portant sur « Le changement de base des comptes nationaux de la Tunisie : un projet ambitieux mais exigeant ». Cet article analysait en détail le processus de changement de base des comptes nationaux tunisiens face au besoin de prise en compte des mutations économiques structurelles intervenues en Tunisie ainsi que du nouveau système de comptabilité nationale (SCN 2008). Pierre Muller a par la suite prolongé son assistance technique auprès de l'INS tunisien afin de finaliser les opérations jusqu'à la diffusion fin 2021 de la nouvelle génération des comptes. L'objectif de cet entretien est de revenir, 3 ans après la parution du numéro spécial de Statéco sur le jumelage, sur le projet de nouvelle base des comptes nationaux tunisiens pour en présenter les conclusions et perspectives et en tirer les leçons d'une expérience de coopération riche et réussie.

Q1 : Pour quelles raisons un jumelage est une forme de coopération appropriée pour un projet tel que le changement de base des comptes nationaux en Tunisie ?

Un jumelage permet de rassembler des moyens conséquents, aussi bien sur le plan financier que sur le plan humain, et cela sur une période concentrée. En outre, il implique la mise en place d'une organisation rigoureuse, caractérisée (le plus souvent) par la présence d'un représentant dans le pays bénéficiaire, ce qui facilite grandement la conduite et l'articulation des opérations, des missions des experts en particulier. De même, un jumelage implique une planification et un suivi rigoureux et il constitue une forme bien adaptée à un projet aux dimensions plurielles, devant s'appuyer sur des compétences diverses et rapidement mobilisables. Cette forme de coopération a ainsi permis de répondre de façon pertinente aux contraintes et défis d'un projet tel celui du changement de base des comptes nationaux de la Tunisie, cela d'autant plus que le projet s'inscrivait dans un cadre plus large encore, à savoir la modernisation de la comptabilité nationale

tunisienne et même de la Statistique publique tunisienne.

Toutefois, un des problèmes que pose un jumelage tient aux délais, courts en règle générale. Si cette caractéristique implique de se concentrer sur les aspects essentiels du projet, une durée de 2 ans, comme celle retenue pour le changement de base des comptes nationaux tunisiens, était trop limitée pour espérer mener à bien l'ensemble de l'opération. C'est pourquoi il a fallu prolonger le jumelage par une coopération bilatérale entre l'Insee et l'INS, de 2 ans environ également (en tenant compte des contraintes générées par la pandémie due au Covid19), tout en s'appuyant pleinement sur les travaux réalisés au cours du jumelage. On y revient à la question 4.

Q2 : Quels moyens techniques ont été mobilisés pour ce projet (du côté de la Tunisie et du côté des partenaires au Jumelage) et sur quelle période le projet s'est-il étendu ?

Comme on vient de le voir, le jumelage portant sur le projet de changement de base des comptes nationaux tunisiens a duré un peu plus de 2 ans, soit du début 2016

au printemps 2018. Les moyens mobilisés pour l'appui au changement de base ont été assez modestes du côté des experts Insee ou assimilés, avec 2 experts sur l'ensemble de la durée du jumelage (Constance Torelli, en charge de l'intégration du secteur informel, et moi-même) et un expert sur la moitié de cette durée (Louis Bê Duc, Banque de France, sur les comptes et patrimoines financiers). A noter que j'avais en charge également la coordination des autres volets du projet de modernisation de la comptabilité nationale tunisienne : outre le changement de base, les comptes trimestriels, l'évaluation du produit intérieur brut (PIB) au niveau régional et les statistiques et comptes de l'environnement, volets pour lesquels d'autres experts ont été mobilisés.

Du côté tunisien, c'est la direction de la comptabilité nationale de l'INS qui a été directement et fortement impliquée pour le changement de base des comptes, principalement les cadres de cette direction, soit environ une dizaine de personnes au total pour l'ensemble des thématiques traitées. Pour l'essentiel, la coopération s'est appuyée sur les missions sur place (au total, on peut considérer qu'une vingtaine de missions ont été réalisées sur la durée du jumelage par les 3 experts sur le changement de base), chaque mission, d'une semaine le plus souvent, étant accompagnée par la rédaction d'un rapport détaillé. Quelques visites de cadres tunisiens à l'Insee et la Banque de France ont également été effectuées. On mentionnera, ici encore, le travail de préparation, d'accompagnement et de coordination des missions réalisé par le représentant sur place du jumelage (Jean-Pierre Cling puis Carla Saglietti), qui s'est avéré très précieux.

Q3 : Quels sont les principaux apports de la nouvelle génération de comptes nationaux en Tunisie ?

La nouvelle génération des comptes nationaux tunisiens s'appuie sur trois années de base, à savoir de 2015 à 2017. La génération précédente de comptes reposait sur une seule année de base, assez ancienne (1997). Ainsi, un premier apport de la nouvelle génération réside dans la mise à jour, devenue indispensable, des processus d'évaluation, notamment en termes de sources statistiques mobilisées : recensement de la population 2014, enquête « budget-consommation » 2015, enquête « emploi », enquête « micro-entreprises » 2017, liasses fiscales des entreprises, nouvelles données sur l'agriculture... Certes, certaines de ces sources auraient pu être utilisées dans le cadre de la précédente génération de comptes mais le changement de base a permis de les combiner et de les articuler entre elles, avec une évaluation directement en « niveau » pour toutes les composantes des comptes des années de base.

Le deuxième apport de la nouvelle génération de comptes tient à une approche renouvelée quant à la prise en compte des activités informelles dans le cadre de la comptabilité nationale tunisienne. Cette approche

s'est appuyée sur deux sources statistiques majeures : d'une part, l'enquête « micro-entreprises », dont la dernière édition a été réalisée début 2017 (exercice 2016) ; d'autre part, l'enquête « emploi », dont le questionnaire a été modifié à compter de l'interrogation du deuxième trimestre 2017 afin de mieux cerner les contours du secteur informel, que les unités de production soient connues ou non de l'administration fiscale ou sociale. A noter que tous les pays en développement ne disposent pas, loin de là, d'enquêtes de ce type pour la mesure et l'intégration du secteur informel dans le cadre de leurs comptes nationaux. L'objectif visé était double, du moins pour les années de base : assurer une couverture exhaustive des activités informelles et disposer de données économiques pour ce secteur. Les deux enquêtes ont également été mobilisées sur le secteur de l'agriculture, pour lequel le poids de l'informalité est très important. Le dispositif ainsi mis en place a permis d'améliorer la mesure des productions et des valeurs ajoutées du secteur informel au niveau de chaque sous-secteur d'activité. Au demeurant, on prévoit la mise en place à l'avenir d'un compte satellite du secteur informel, mettant en évidence explicitement et à un niveau détaillé, en cohérence avec les évaluations du cadre central de la comptabilité nationale tunisienne, les grandeurs (productions, valeurs ajoutées, revenus primaires) des secteurs d'activité du secteur informel. Le compte satellite permettra également de mesurer le poids des emplois informels dans chaque activité, que les unités employeuses appartiennent au secteur formel ou au secteur informel.

Un troisième apport de la nouvelle génération est qu'elle a permis à la comptabilité nationale tunisienne de se mettre en cohérence avec les évolutions introduites par les nouvelles normes de comptabilité nationale au niveau international, à savoir le SCN 2008 et le SEC 2010. Cela étant, ces évolutions sont loin d'avoir l'ampleur de celles liées à la version antérieure du SCN (SCN 1993), que la comptabilité nationale tunisienne a pleinement intégrées à l'occasion de sa base 1997. Les évolutions apportées par le SCN 2008 portent sur des aspects ponctuels (traitements de la recherche-développement et des achats de systèmes d'armement, évaluation de la production de la Banque centrale et d'assurance de dommage...). L'aspect le plus décisif pour la comptabilité nationale tunisienne concerne le traitement de la sous-traitance internationale, qui fait l'objet d'une adaptation en regard du traitement prescrit dans le SCN (voir la question 8).

Un dernier apport de la nouvelle génération de comptes, enclenché au cours du jumelage mais qui doit encore se concrétiser dans les années à venir, réside dans l'élargissement de la comptabilité nationale tunisienne, selon quatre axes majeurs :

- introduction de comptes complets de patrimoine et de variations de patrimoine ;

- évaluation, par secteur d'activité et secteur institutionnel, des emplois selon les principes de comptabilité nationale ;
- introduction pérenne d'une dimension régionale pour certaines grandeurs, le PIB en particulier ;
- adjonction au cadre central de comptabilité nationale de comptes et analyses satellites pour un certain nombre de domaines : tourisme, environnement, agriculture, secteur informel, secteur public, santé.

Le premier axe a démarré dans le cadre du jumelage avec l'évaluation de patrimoines financiers, en lien étroit avec celle des flux des comptes financiers, mais devrait s'élargir à l'avenir à l'ensemble des actifs non financiers. Le deuxième axe constitue un objectif important dès l'année 2023. Le troisième axe pourra s'appuyer sur le travail réalisé au cours du jumelage avec l'évaluation du PIB par grande région. Il pourrait être étendu à des évaluations au niveau des gouvernorats, la demande pour ce niveau de détail risquant d'être pressante à l'avenir. Enfin, le quatrième axe constitue certainement une dimension majeure pour la comptabilité nationale tunisienne à court/moyen terme, impliquant un renforcement de l'appareil statistique pour certains domaines, par exemple celui de l'environnement, de même que de la coordination statistique.

Q4 : Quelles ont été les principales contraintes rencontrées dans l'élaboration du changement de base ?

La principale (et première) contrainte rencontrée a été celle d'un jumelage au délai trop court pour mener à bien le changement de base dans toutes ses composantes. Ainsi, à la fin du jumelage (printemps 2018), les comptes d'aucune année de base n'étaient encore totalement établis, sans parler de la réropolation sur les années antérieures à 2015. Les discussions avaient bien avancé quant aux principes directeurs du changement de base (incidences des nouvelles normes internationales de comptabilité nationale, processus d'évaluation des comptes des secteurs institutionnels et des biens et services, nouvelle approche pour le secteur informel...) mais les évaluations ne faisaient que démarrer.

Dans ces conditions, il a fallu réfléchir rapidement à l'organisation d'une assistance technique prenant la suite du jumelage. Une première coopération s'est mise en place fin 2018, suite à un appel d'offre européen, avec quelques missions courant 2019. Elle n'a pas apporté les résultats escomptés. J'ai alors proposé, au printemps 2019, d'envisager une nouvelle assistance sous la forme d'une coopération bilatérale Insee-INS à compter de fin 2019 (mêmes experts que pour le jumelage), l'objectif étant de « boucler » les comptes des années de base d'ici la fin 2020, avec une réropolation disponible fin 2021. Toutefois, début 2020, cette assistance s'est heurtée à une nouvelle

difficulté, à savoir la pandémie de Covid19. De ce fait, les travaux ont été fortement ralentis du côté de l'INS et seule une assistance à distance a pu être organisée courant 2020 et au premier semestre 2021. Les missions ont repris à la rentrée 2021, avec un programme actualisé et élargi (voir la question 10).

In fine, les comptes des trois années de base ont été terminés par l'INS au second semestre 2021, soit avec un an de retard par rapport au calendrier fixé après le jumelage. A compter de cette date, l'INS est entré dans le processus d'établissement des comptes de nouvelle génération en « année courante » (années démarrant à 2017), avec trois versions de comptes : comptes définitifs (année n-3), semi-définitifs (année n-2), provisoires (année n-1), étant entendu que l'INS élabore également des comptes trimestriels (biens et services). Les comptes des années courantes sont publiés régulièrement en début de chaque année. Toutefois, l'INS a pris du retard en ce qui concerne l'opération de réropolation pour les années antérieures à 2015. Seule une réropolation partielle (équilibres ressources-emplois de biens et services de 2014 à 2010) est actuellement disponible. Compte tenu des priorités et de la charge de travail de l'INS jusqu'à la fin de l'année 2022, l'opération de réropolation complète (années 1997 à 2014, voire avant 1997) a dû être repoussée sur 2023, année qui s'avérera décisive de facto pour cette dimension essentielle de la comptabilité nationale.

La contrainte en raison du délai trop court du jumelage a été d'autant plus ressentie que la charge de travail pesant sur la direction centrale de la comptabilité nationale de l'INS était forte. Outre le changement de base, la Direction devait en effet assurer la production courante des comptes nationaux (comptes annuels et trimestriels) en ancienne base, le tout dans un contexte de stagnation, voire de réduction, de ses moyens.

D'autres contraintes, de nature statistique et/ou méthodologique, ont été rencontrées. On y revient plus loin (questions 6 et 8 notamment).

Q5 : Comment définiriez-vous une « bonne » année de base à partir de laquelle actualiser les comptes ? Est-ce qu'une seule année peut suffire pour engager un changement (pour ce projet, trois années ont été utilisées) ?

Le choix de l'année de base pour la nouvelle génération de comptes s'est posé dès le démarrage du jumelage. Ce choix devait répondre à trois critères (au moins) : une année pas trop ancienne, ne se caractérisant pas par une conjoncture trop « particulière », une année à la confluence des nouvelles sources statistiques (recensement de la population, nouvelles enquêtes « budget-consommation » et « micro-entreprises », données détaillées sur les collectivités locales...) qu'il était prévu de mobiliser dans le cadre de la nouvelle base. On pourrait ajouter à cette liste le recensement de l'agriculture, qu'il était prévu de réaliser en 2015 ou 2016, mais ce dernier n'a pu être mis en place, y

compris d'ailleurs à la date de cet entretien (ce qui est fort regrettable).

Dans ces conditions, le choix de l'année 2015 s'est rapidement imposé. Le choix a également été fait de retenir deux années de base (2015 et 2016) afin de donner davantage de solidité aux évaluations en « niveau » au titre des années de base, cela d'autant plus que l'impact de la « remise à niveau » des évaluations, compte tenu de l'ancienneté de l'année de base précédente, ne pouvait qu'être important. Après le jumelage, l'INS a décidé de considérer l'année 2017 comme une troisième année de base, les évaluations relatives à cette année ayant adopté rigoureusement les mêmes méthodes que celles afférentes aux années 2015 et 2016.

Q6 : Quelles méthodes ont été utilisées pour l'élaboration des comptes et lesquelles ont rencontré des difficultés dans leur mise en œuvre ?

Les méthodes d'élaboration des comptes ont assez peu évolué entre les deux bases, avec toutefois trois exceptions principales : la prise en compte des recommandations du SCN 2008, la nouvelle approche quant à l'intégration du secteur informel en comptabilité nationale, et les conséquences de la « remise à niveau » des évaluations pour les années de base.

L'impact des recommandations du SCN 2008 sur les méthodes d'élaboration des comptes nationaux tunisiens concerne des aspects bien circonscrits, s'agissant en particulier de la mise au point d'une méthode d'évaluation originale de la formation brute de capital fixe (FBCF) en recherche-développement des administrations publiques et des sociétés non financières (voir la question 7), de celle afférente à la nouvelle définition de la production de la Banque centrale, ou encore de la production d'assurance de dommage.

Pour le secteur informel (voir la question 3), la méthode d'évaluation et d'intégration s'est appuyée sur l'utilisation conjointe des résultats de l'enquête « micro-entreprises » et les informations tirées de l'enquête « emploi », du moins pour les activités non agricoles. Il faut toutefois souligner que cette méthode porte sur les années de base. En année courante, la méthode consiste à faire évoluer, secteur d'activité par secteur d'activité, la partie informelle des activités comme la partie formelle, tout en tenant compte dans certains cas des évolutions de l'emploi fournies par l'enquête « emploi ». Toutefois, la méthode devrait évoluer dans les années qui viennent, une nouvelle enquête « micro-entreprises » étant programmée début 2023. De ce fait, l'évaluation du secteur informel devrait connaître, à compter des comptes des années 2021-2022, une sorte de « changement de base en année courante », avec la mobilisation des mêmes enquêtes que pour les années de base. On pourrait également imaginer que l'enquête « micro-entreprises » soit transformée à terme en une enquête

sur l'ensemble du secteur informel, qu'il soit connu ou non connu de l'administration sociale ou fiscale.

Enfin, la « remise à niveau » des évaluations concerne, en particulier, les comptes des sociétés non financières (privées) et des activités d'entreprises individuelles des ménages. Pour les trois années de base en effet, les données (productions, consommations intermédiaires, valeurs ajoutées, revenus primaires...) relatives à ces deux ensembles d'unités ont été déterminées directement « en niveau ». Cela a impliqué la mise au point d'une méthode d'extrapolation des données comptables tirées de l'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE) mais également des liasses fiscales, cette dernière source ayant pris une place importante dans le processus d'élaboration des comptes des entreprises non financières (années de base). A terme d'ailleurs, l'ENAE pourrait devenir une enquête thématique, complétant l'utilisation des liasses fiscales sur des aspects particuliers. Le travail d'extrapolation s'est avéré délicat et reste assez fragile, alors même que la « remise à niveau » est à l'origine de la plus grande partie de la modification du PIB tunisien en regard de l'ancienne base. En revanche, les processus d'élaboration des comptes des entreprises publiques (non financières), des sociétés financières et des administrations publiques n'ont pas connu de changement majeur par rapport à la génération précédente de comptes, les comptes de ces secteurs faisant l'objet en effet d'une évaluation « en niveau » chaque année dans le cadre de l'ancienne base.

Il convient enfin de souligner le cas des comptes des relations avec le reste du monde (CRM), qui reposent traditionnellement sur les données de balance des paiements. Or, les CRM des trois années de base n'ont pu être établis à partir d'une balance des paiements pour la Tunisie conforme à la nouvelle version du manuel FMI (6^{ème} version), seule en mesure d'assurer une cohérence avec les principes du SCN 2008. Les CRM ont été élaborés à partir de la balance des paiements en « 5^{ème} version FMI », tout en cherchant à prendre en compte les évolutions introduites par le nouveau SCN et concernant les relations entre unités résidentes et unités non-résidentes, notamment le traitement de la sous-traitance internationale (voir la question 8). Toutefois, ne pas avoir disposé à temps d'une balance des paiements conforme à la 6^{ème} version du manuel du Fonds monétaire international (FMI) constitue un facteur de fragilité de la nouvelle base. En outre, on a constaté après le jumelage que les écarts entre CRM et balance des paiements allaient au-delà, et sur des points importants, de la question de la 6^{ème} version, en particulier l'évaluation des dépenses touristiques, une partie importante des exportations de services informatiques, le traitement de la redevance en nature pour le transit du gaz algérien à destination de l'Italie et le commerce illégal de marchandises. En ce sens, la (re)mise en cohérence des deux systèmes comptables constituera un aspect déterminant des travaux à l'INS au cours de l'année 2023.

Q7 : Parmi les principaux changements concernant les différentes parties des comptes (secteurs institutionnels, biens et services), y compris les comptes financiers et les comptes de patrimoine financier, quels sont les plus significatifs ?

Même si les changements liés à la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008 n'ont pas la même ampleur que ceux entraînés par le SCN 1993, intégrés lors de la 2^{ème} génération de comptes nationaux tunisiens (base 1997), il convient de souligner la prise en compte effective d'une FBCF en recherche-développement (R-D) dans les comptes nationaux tunisiens, s'appuyant sur une méthode originale.

Pour les administrations publiques, la production et la FBCF en R-D (années de base) sont déterminées à partir du recensement des unités censées avoir une activité de recherche, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche opérationnelle et encore de recherche expérimentale. Comme pour toutes les unités non-marchandes, la production est évaluée par la somme des coûts et cette production est ensuite inscrite en FBCF au compte de capital des administrations. La FBCF en R-D des administrations publiques représente la majeure partie de la dépense intérieure de recherche de la Tunisie (de l'ordre de 0,7 % du PIB). Quant à elle, la FBCF en R-D des entreprises non financières (privées comme publiques) est évaluée comme différence entre la dépense intérieure de recherche de la Tunisie et la production de recherche des administrations publiques. La dépense intérieure de recherche de la Tunisie est déterminée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre de sa fourniture annuelle à l'Unesco de données sur la recherche. De ce fait, la FBCF en recherche-développement reprise dans les comptes nationaux tunisiens est cohérente avec l'évaluation « officielle » de la dépense intérieure. Cette méthode repose sur le constat que les données issues des comptabilités d'entreprises ne sont pas utilisables pour estimer l'investissement en recherche des entreprises.

Si la nouvelle approche concernant l'intégration du secteur informel dans les comptes nationaux tunisiens (voir questions 3 et 6) représente une avancée notable, s'agissant du moins des années de base, il faut mentionner également le cas des activités illégales sous forme de contrebande (produits pétroliers, alimentaires), dont l'impact est mieux appréhendé que dans la base précédente (le commerce international illégal de marchandises n'est pas pris en compte actuellement par la balance des paiements tunisienne). A noter que la distinction entre illégalité et informalité n'est pas toujours évidente à tracer. A noter également que la fraude fiscale, celle en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) notamment, n'a pas été intégrée aux évaluations de la base 2015, ce qui est regrettable. Il faudra certainement attendre le prochain changement de base pour que cette prise en compte soit envisagée.

Enfin, l'élaboration des comptes financiers des secteurs institutionnels a connu une évolution importante dans le cadre de la nouvelle génération de comptes. Au demeurant, c'est dès la première génération de comptes nationaux (base 1983) que les flux financiers ont été intégrés dans les comptes de la Tunisie, ces derniers constituant ainsi un système complet (comptes réels et financiers) dès le départ. Toutefois, la troisième génération de comptes marque un progrès significatif puisqu'à l'évaluation des flux est désormais associée celle des patrimoines financiers (actifs et passifs), et cela pour tous les secteurs et sous-secteurs institutionnels. Cette évolution marque l'engagement de la comptabilité nationale tunisienne dans l'élaboration des comptes de patrimoine, appelée à s'amplifier dans les années à venir (voir la question 10).

Q8 : Dans quelles circonstances peut-il être justifié de ne pas suivre les recommandations du SCN 2008 (ex : traitement du travail à façon réalisé par des entreprises tunisiennes dans le cadre de contrats sous-traités pour le compte de donneurs d'ordre étrangers) et sur quelles méthodologies s'appuyer dans ce cas ?

Les évolutions introduites par le SCN 2008 en regard de la version de 1993 ont fait l'objet d'un examen attentif afin de cerner celles devant être mises en œuvre effectivement par la comptabilité nationale tunisienne. Cet examen a constitué une partie importante des travaux au cours du jumelage, notamment la première année. Il a montré que la grande majorité des changements proposés par le SCN 2008 avait « un sens » dans le contexte tunisien, qu'il s'agisse du traitement des dépenses de recherche-développement, des achats de systèmes d'armement par les administrations publiques, de la nouvelle évaluation de la production de la Banque centrale, du nouveau calcul de la production globale de service d'intermédiation financière (SIFIM), de la prise en compte d'une notion d'indemnités ajustées pour la mesure de la production de service d'assurance de dommage, ou encore du classement des sociétés de holding en sociétés financières. En outre, ces changements ont été appliqués en suivant rigoureusement les indications pratiques fournies dans le SCN 2008 ou le SEC 2010.

Une exception a cependant concerné le traitement de la sous-traitance confiée par des donneurs d'ordre non-résidents à des entreprises tunisiennes. L'option prise au cours du jumelage a été de respecter la recommandation du SCN 2008 (et de la 6^{ème} version du manuel FMI pour les balances de paiements) mais au niveau du total des importations de biens et services, d'une part, du total des exportations, d'autre part. En revanche, les données détaillées d'exportations et d'importations des comptes nationaux tunisiens continuent à décrire, respectivement, les importations de biens destinées à la sous-traitance sur le territoire tunisien et les (ré)exportations de biens après sous-traitance. Avec cette méthode, les comptes nationaux, comme d'ailleurs les statistiques douanières,

enregistrent bien le commerce extérieur de marchandises de la Tunisie dans toute son amplitude, ce qui ne serait pas le cas avec l'adoption stricte de la recommandation du SCN 2008. Toutefois, au niveau global, grâce à deux lignes d'ajustement sur le total des importations et le total des exportations, la sous-traitance confiée à la Tunisie est bien décrite comme une exportation de service, ce qu'implique l'application stricte du critère de changement de propriété. A mon sens d'ailleurs, le choix fait dans le SCN 2008 (comme dans le SEC 2010) d'adopter un critère strict de changement de propriété pour les échanges internationaux de marchandises peut être contesté, et cela pour plusieurs raisons.

Q9 : Quels sont les principaux impacts du changement de base des comptes nationaux sur l'évaluation du niveau du PIB de la Tunisie ?

Le passage à la troisième génération de comptes nationaux a eu un impact significatif sur le niveau du PIB tunisien (mais inférieur à celui afférent au passage de la 1^{ère} à la 2^{ème} génération de comptes - voir plus loin), avec un rehaussement de l'ordre de 6 %. Celui-ci s'explique par trois facteurs, d'importance inégale.

La mise en œuvre des recommandations du SCN 2008 s'est traduite par une augmentation très limitée du PIB, d'environ 0,4 % en moyenne sur les trois années de base. L'amélioration de la méthode de mesure et d'intégration du secteur informel s'est traduite, en apparence, par une diminution du poids de ce secteur dans le PIB tunisien, passant d'un peu plus de 28 % dans la base 1997 à 27 % en base 2015 (années de base). Cette légère baisse tient uniquement aux secteurs des commerces, pour lesquels la part du secteur informel avait été fortement surestimée en base 1997. Le poids de l'informel a en revanche augmenté dans toutes les autres activités, souvent de façon très sensible : agriculture, industries, construction, services marchands. En outre, la diminution du poids du secteur informel en base 2015 s'explique également par la hausse du... PIB lui-même ! In fine, toutes choses égales par ailleurs, l'amélioration de l'observation du secteur informel contribue bien au rehaussement du PIB.

En fait, le facteur le plus important de rehaussement du PIB (plus de la moitié) en regard de la base 1997 provient du processus de « remise à niveau » des évaluations pour les années de base 2015-2017. Il concerne avant tout les sociétés non financières (privées) et les entreprises individuelles agricoles et non-agricoles. La « remise à niveau » n'a pas impacté en revanche les comptes des entreprises publiques, des administrations publiques et des sociétés financières.

Au total, l'impact sur le niveau du PIB de la Tunisie du passage à la 3^{ème} génération de comptes nationaux est d'ampleur plus limitée que lors du passage de la 1^{ère} à la 2^{ème} génération de comptes, à la fin des années 1990 (plus de 8 %). C'est que l'impact du passage au SCN 1993 a été nettement plus important que celui lié au

passage au SCN 2008. La mise en place de la première enquête « micro-entreprises » (1997) a également eu des conséquences importantes sur les comptes.

Q10 : Comment qualifieriez-vous la qualité des comptes nationaux en Tunisie en 2022 ?

Il n'est pas facile de répondre à cette question tant la problématique de la qualité est complexe, y compris en regard des utilisateurs.

Un premier point mérite d'être souligné, à savoir que les comptes nationaux tunisiens s'appuient sur une base statistique solide, qu'il s'agisse des comptes des secteurs institutionnels ou des comptes de biens et services. L'arrivée massive des liasses fiscales des entreprises, centralisées, numérisées et rendues homogènes par une nouvelle entité, à savoir le registre national des entreprises, ne pourra que conforter cette situation. Par ailleurs, les comptes nationaux tunisiens bénéficient d'une enquête « emploi » (trimestrielle) assortie d'un très large échantillon, notamment pour l'enquête du deuxième trimestre, et d'une enquête économique auprès du secteur informel de grande qualité. Il existe certes quelques faiblesses (pas de recensement de l'agriculture, pas de sources administratives encore utilisables pour le secteur des ménages...) mais elles ne remettent pas en cause ce constat.

La « remise à niveau » pour les années de base était indispensable compte tenu de l'ancienneté de l'année de base de la génération précédente de comptes (1997). En effet, il convient de rappeler qu'une partie importante des évaluations en année courante (sociétés privées non financières, entreprises individuelles) était réalisée en ancienne base enchaînant des indices d'évolution à partir des niveaux de l'année de base 1997, méthode qui a pu entraîner de fortes « dérives » selon les secteurs d'activités. La nouvelle approche pour l'intégration du secteur informel (y compris pour l'agriculture) constitue également un facteur incontestable de qualité des comptes, même si l'approche méritera d'être encore améliorée à l'avenir grâce à la transformation de l'enquête « micro-entreprises » en enquête sur l'ensemble du secteur informel et la résolution des écarts de dénombrement entre répertoire des entreprises et enquête « emploi ». On rappellera enfin le recours à une période de base et non plus à une seule année de base, dimension importante pour la consolidation des évaluations (y compris pour les années courantes).

Reste que ces évolutions positives portent avant tout sur les années de base. Elles devront se concrétiser également au niveau des comptes des années courantes, s'agissant en particulier de l'adoption d'un processus d'évaluation en niveau, du moins pour les comptes définitifs, et de la mise au point d'une approche pertinente pour le suivi des évolutions du secteur informel entre deux enquêtes « micro-entreprises ». D'autres avancées sont envisagées à court terme, susceptibles d'améliorer encore la qualité et l'intérêt

des comptes : décomposition du sous-secteur des sociétés privées (non financières) selon que les sociétés sont ou non sous contrôle étranger, mise en évidence d'un secteur institutionnel à part entière pour les institutions sans but lucratif au service des ménages... Dans un autre registre, on peut regretter (voir la question 7) l'absence de prise en compte des incidences de la fraude et évasion fiscales, la fraude à la TVA en particulier, sur les niveaux de production et de valeurs ajoutées.

Il convient d'insister également sur le fait que la constitution de séries rétropolées, aussi bien pour les comptes de biens et services, les comptes de secteurs institutionnels, les tableaux de synthèse, l'évaluation des agrégats..., sur une période suffisamment longue, constitue une dimension essentielle de la qualité d'un système de comptes nationaux. Or, à ce stade, l'INS est encore loin de disposer de tels éléments et comme nous l'avons noté à la question 4, les travaux prévus en 2023 seront décisifs en la matière.

Pour terminer, trois développements majeurs pour la comptabilité nationale tunisienne méritent d'être soulignés, certains ayant déjà été évoqués dans des questions précédentes : prévoir des changements de base (un peu) plus fréquents, revoir en profondeur les outils de confection des comptes (ERE-TES...) et s'engager dans un processus d'élargissement de la comptabilité nationale en Tunisie (comptes de patrimoine, évaluation détaillée des emplois, comptes satellites). Au demeurant, la coopération bilatérale entre l'Insee et l'INS porte désormais sur l'intégration de comptes de patrimoine complets dans le cadre de la CN tunisienne, de même que sur l'élargissement du système à des comptes satellites pour un certain nombre de domaines. Ce projet d'élargissement a effectivement démarré, avec déjà deux missions très conclusives (novembre 2021 et septembre 2022) : à l'horizon 2025, la Tunisie devrait disposer d'un système complet de comptabilité nationale (pas seulement le cadre central), quasiment unique en Afrique.

Tout cela ne pourra être réalisé qu'à la condition, impérative, d'une consolidation des moyens humains de la direction centrale de la comptabilité nationale mais aussi de l'INS dans son ensemble !